

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET****Séance du lundi 28 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19

Présents : 19

Pouvoir : 0

Nombre d'absent excusé : 0

Nombre d'absent non excusé : 0

Date de convocation et d'affichage : Jeudi 24 septembre 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jérôme BOUGEARD, Monsieur Mathieu CAUMETTE, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Richard LEFEUVRE, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Madame Egle MAILLARD, Madame Murielle MAUFROY, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Néant

Absente non excusée : Néant

La séance a été déclarée ouverte à 19h00.

Madame Axelle BLASZKA a été nommée secrétaire de séance.

Arrivée de Madame Audrey JOUBIER

Délibération n° 2026 /07 / 09 : 3 DOMAINE ET PATRIMOINE 3.3 LOCATIONS : **Convention de mise à disposition à titre précaire de terrains à la commune.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de sécuriser et d'améliorer la qualité d'accueil et de stationnement lors des manifestations ayant lieu au Fort.

Considérant l'accord écrit de l'ensemble des propriétaires des parcelles cadastrées C 435 (4910m²) et C 432 (3060m²), ainsi que la parcelle D 716 (3383m²) ;

Il précise également avoir obtenu l'autorisation des propriétaires de réaliser des plantations de haies bocagères.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de conclure une convention de mise à disposition précaire d'un an, renouvelable tacitement, avec les propriétaires des parcelles cadastrées C 435 (4910m²) et C 432 (3060m²), ainsi que la parcelle D 716 (3383m²), pour un montant d'indemnité d'occupation de 300 euros l'année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la convention de mise à disposition à titre précaire annexée à la présente, concernant les terrains précisés ci-dessus à la commune pour une année, à compter du 28 septembre 2026, renouvelable tacitement ;
- **DE FIXER** le montant de l'indemnité d'occupation à 300.00 € nets de taxes par an qui sera versée pour moitié à Madame BATAS Jacqueline, et l'autre moitié à Madame D'OVIDIO Murielle ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de cette affaire.

VOTE : 19 pour - 0 contre - 0 abstention

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

